



3-5 rue de Romainville
B.P. 300
75921 PARIS cedex 19
www.fondation-abbe-pierre.fr



Paris, le 14 décembre 2012

IMPORTANT
VOTRE REÇU FISCAL CI-DESSOUS

1541175 NV
STE SYLVAIN COURTIMMO
2 RUE SAINT VINCENT
56450 THEIX

J'ai le vif plaisir de vous accueillir parmi les donateurs de la Fondation Abbé Pierre.
Merci du fond du cœur pour votre aide précieuse, au nom de tous les défavorisés que nous pourrions aider grâce à vous. Votre générosité est un profond encouragement et nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Le reçu fiscal joint vous permet de justifier de votre don auprès de votre Centre des Impôts. Surtout, il témoigne de votre engagement en faveur de notre combat contre l'exclusion et le mal-logement.

Votre don permettra à des personnes en difficulté de trouver un appui auprès de la Fondation Abbé Pierre. Grâce à vous, ce sont davantage de familles en détresse que nous pourrions aider à se reloger, réhabiliter ou reconstruire leur logement. Ainsi, elles pourront retrouver l'espoir d'une vie plus normale.

J'espère vivement que vous aurez à cœur, si vous le pouvez, d'inscrire votre engagement dans la durée. Votre soutien fidèle permettra à la Fondation de poursuivre et d'amplifier sensiblement ses actions auprès des plus démunis.

Aujourd'hui, vous pouvez aussi très simplement nous aider à mieux planifier nos actions et à réduire nos frais de courrier en choisissant d'effectuer des versements réguliers par prélèvement automatique. Vous trouverez, à cet effet, un bon de soutien régulier joint à ce courrier.

Merci encore pour votre soutien contre le mal-logement.

Raymond Etienne
Président de la Fondation Abbé Pierre

P.S : si vous êtes imposable, vos dons vous permettront de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % de leur montant dans la limite de 521 € pour l'année 2011. Au-delà, le taux de réduction d'impôt est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vous dépassiez cette limite de 20%, l'excédent serait reportable sur les 5 années suivantes.

REÇU FISCAL À JOINDRE À VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS



Fondation Abbé Pierre Pour le logement Des Défavorisés, Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992 paru au Journal Officiel du 15 février 1992.

OBJET : Informer, proposer et agir en faveur du logement des personnes et familles démunies

La Fondation reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :
120,00 €

Somme totale en toute lettre en euro : **cent vingt euros**

Numéro d'ordre : **199812**

Date du don : **13/12/2012**

Mode de versement : **Carte Bleue**

Forme de don : **Don manuel**

Nature du don : **Numéraire**

Nom et adresse du donateur : **1541175**
STE SYLVAIN COURTIMMO
2 RUE SAINT VINCENT
56450 THEIX

Date : **14 décembre 2012**

le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200, 238 bis et 885-0 V bis du CGI.

Raymond Etienne
Président

Conservez précieusement ce reçu fiscal original et unique et joignez-le, en temps voulu, à votre déclaration d'impôt sur le revenu ou d'impôt de solidarité sur la fortune.